



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

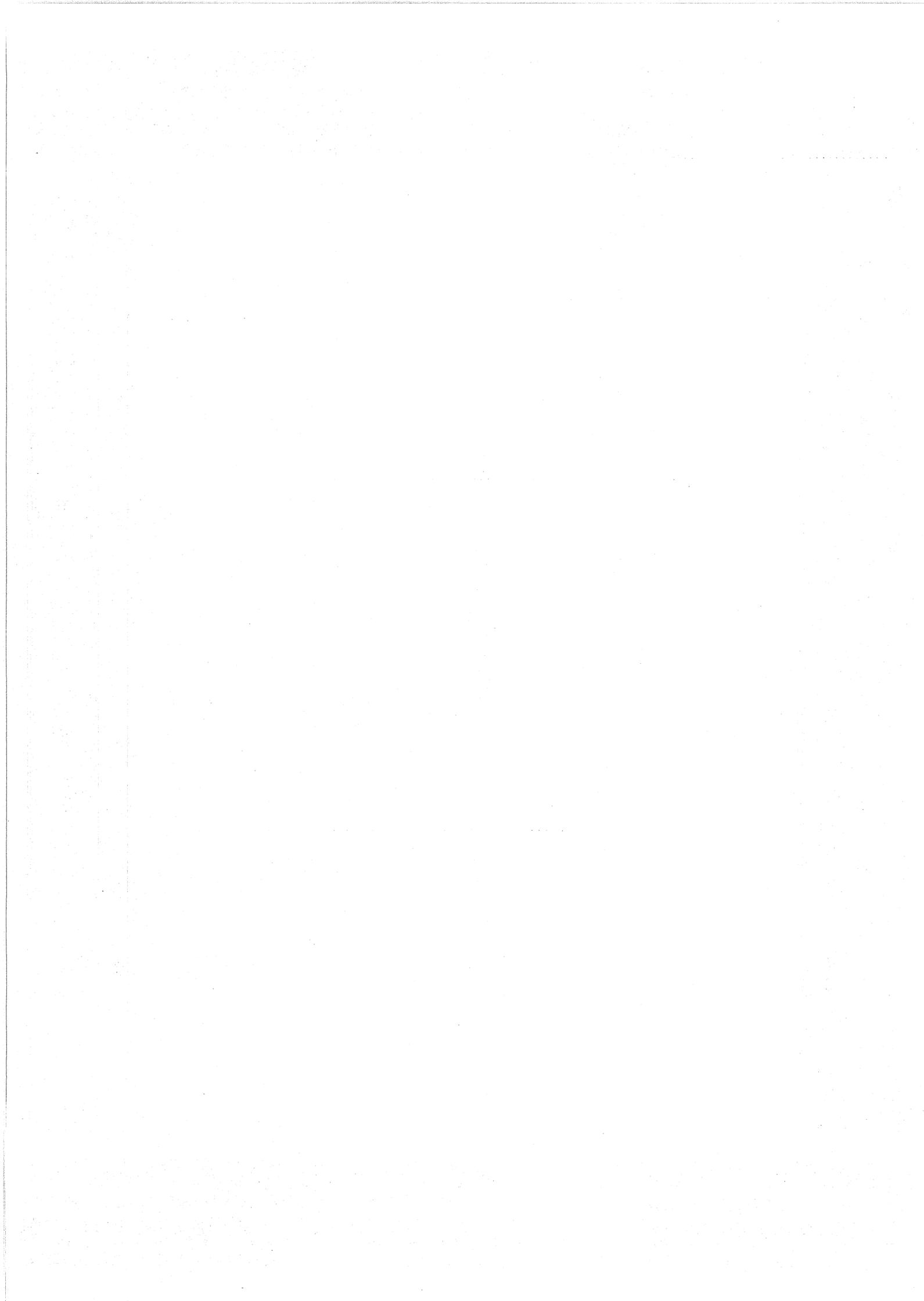
Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.



UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

**Seizième session ordinaire
Genève, 13 au 15 octobre 1982****ADDITIF AU RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX
DU COMITÉ TECHNIQUE ET DES GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES**établi par le Bureau de l'Union

1. Le présent additif contient un bref résumé des discussions qui se sont déroulées durant deux récentes sessions des groupes de travail techniques.
2. Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières a tenu sa treizième session à Faversham (Royaume-Uni) du 29 septembre au 1er octobre 1982, sous la présidence de M. G.S. Bredell (Afrique du Sud). Le 28 septembre, plusieurs réunions de sous-groupes ont eu lieu, afin d'accélérer les discussions au cours de la session. Pendant la session, le groupe de travail a achevé ses travaux concernant les premiers projets de principes directeurs d'examen des agrumes et du prunier japonais, qui doivent être présentés au Comité technique, en vue de leur adoption. Il a commencé l'examen des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du fraisier (revision) et de l'avocatier (en sous-groupe); au cours d'un débat général, il a examiné la façon d'établir des principes directeurs d'examen des variétés porte-greffes du pommier, du prunier et du cerisier; il a achevé l'examen du document de travail sur les principes directeurs d'examen du pommier (revision), en vue de le présenter pour observations aux organisations professionnelles, dès la fin du débat sur l'inclusion des caractères ou des modifications nécessaires pour que le document soit également applicable aux variétés porte-greffes et ornementales du pommier. Le groupe de travail a également pris note de l'établissement d'une liste universelle des caractères du genre Vitis par l'Office international de la vigne et du vin (OIV) ainsi que de la comparaison entre les principes directeurs d'examen de l'UPOV pour l'amandier et la liste de descripteurs de l'amandier établie par le Conseil international des ressources phylogénétiques (CIRP). Il a exprimé le vœu que les contacts établis avec d'autres organismes chargés de travaux similaires soient renforcés.
3. La quatorzième session du groupe de travail se tiendra à Rome (Italie) ou à Santa Cruz de Tenerife (Espagne), du 21 au 23 septembre 1983. Au cours de cette session, le groupe de travail réexaminera les documents de travail sur les principes directeurs d'examen de l'avocatier, du fraisier (revision), de l'actinidia, du kaki, du cognassier et des variétés porte-greffes du pommier et entreprendra l'examen d'un document de travail sur les principes directeurs d'examen du mangoier.
4. Le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers a tenu sa quinzième session à Cambridge (Royaume-Uni) du 5 au 7 octobre 1982, sous la présidence de Mme U. Löscher (République fédérale d'Allemagne). Au cours de cette session, le groupe de travail a achevé ses

travaux concernant les projets de principes directeurs d'examen du saintpaulia (revision), de l'oeillet (revision), de l'anthurium et du narcisse, projets qui seront présentés pour observations aux organisations professionnelles. Le groupe de travail a aussi commencé l'examen d'un document de travail sur les principes directeurs d'examen du chrysanthème (revision). Faute de temps, il n'a pu examiner en détail les documents sur les principes directeurs d'examen de la callune, de l'épine du Christ et du pommier ornemental. En revanche, il a examiné plusieurs points d'ordre général, au sujet desquels il est parvenu aux conclusions indiquées ci-après.

i) En ce qui concerne les caractères distinctifs, l'homogénéité et la stabilité chez les espèces comprenant à la fois des variétés à multiplication végétative et des variétés reproduites par semences, le groupe de travail a confirmé qu'en matière d'homogénéité, il convient d'appliquer les mêmes critères aux deux catégories de variétés. Etant donné que le niveau d'expression de certains caractères d'une seule et même variété peut varier en fonction du mode de multiplication, il importe que, lors de l'examen des caractères distinctifs, toutes les comparaisons se fassent avec du matériel multiplié par voie végétative, même si la variété examinée se reproduit normalement par semences.

ii) En ce qui concerne le nombre maximum acceptable de types différents d'aberrations, le groupe de travail a convenu qu'à l'avenir tous les principes directeurs d'examen devront contenir, dans les notes techniques, un paragraphe sur les tolérances. Cette règle sera d'abord appliquée pour les espèces qui sont examinées par un seul Etat membre pour le compte de tous les autres Etats membres ou la plupart d'entre eux.

iii) En ce qui concerne la liste des classes aux fins de la dénomination des variétés, le groupe de travail a fait des propositions de modification.

iv) En ce qui concerne la possibilité d'établir un code des couleurs de l'UPOV, le groupe de travail a proposé un projet pilote qui serait financé par l'UPOV et élaboré par des experts de la République fédérale d'Allemagne. Pour une couleur fondamentale (le rouge), il faudrait préparer différentes teintes, par adjonction de noir, de blanc et de gris. Un sous-groupe chargé des couleurs devrait ensuite se fonder sur cet exemple pour définir les différences de teintes qui sont nécessaires et pour déterminer si cette méthode de préparation des couleurs est la meilleure en vue de l'élaboration d'un code des couleurs de l'UPOV.

v) L'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du saule et de l'épicéa commun, entreprise par le Groupe de travail technique sur les arbres forestiers, sera intégrée au programme normal du groupe de travail et de nouveaux projets relatifs à ces deux espèces seront préparés par un sous-groupe qui devrait se réunir en 1984 à Hanovre (République fédérale d'Allemagne).

5. La seizième session du groupe de travail se tiendra à Wädenswil ou à Conthey (Suisse) du 27 au 29 septembre 1983. Au cours de cette session, le groupe de travail réexaminera les projets de principes directeurs d'examen du saintpaulia (revision), de l'oeillet (revision), de l'anthurium et du narcisse, en tenant compte des observations reçues des organisations professionnelles. Il poursuivra l'étude des documents de travail sur les principes directeurs d'examen du chrysanthème (revision), de la callune et de l'épine du Christ. Il entreprendra l'examen des principes directeurs d'examen du freesia (revision), du cactus à articles (Rhipsalidopsis, Schlumbergera), de l'iris (bulbeux), du lagerstroemia et du genévrier. Il examinera la possibilité d'ajouter des caractères ou d'apporter des modifications au projet de principes directeurs d'examen du pommier, afin de le rendre également applicable aux variétés de pommier ornemental. D'autre part, il poursuivra l'étude de l'élaboration d'un code des couleurs de l'UPOV. La dix-septième session du groupe de travail doit, en principe, se tenir à Hanovre (République fédérale d'Allemagne) du 21 au 23 août 1984. Il doit poursuivre, au cours de cette session, les travaux susmentionnés et commencer l'étude des documents de travail relatifs aux principes directeurs d'examen du bégonia elatior (revision), du streptocarpus (revision) et du glaïeul.